Registre de Commerce et des Sociétés
Numéro RCS : F154
Référence de dépôt : L220144025
Déposé et enregistré le 19/07/2022

Stëmm vun der Strooss A.s.b.l. - Stimme der Strasse A.s.b.l. - Voix de la rue A.s.b.l.
(dénommée ci-après Stëmm vun der Strooss A.s.b.l.)

Association sans but lucratif

COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE SE CLOTURANT LE 31 DECEMBRE 2021

7, rue de la Fonderie
L-1531 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : F154

TABLE DES MATIERES

	Page
Rapport d'audit	1-3
Bilan au 31 décembre 2021	4-5
Compte de profits et pertes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2021	6
Notes aux comptes annuels - 31 décembre 2021	7-14

Rapport d'audit

Aux membres de
Stëmm vun der Strooss A.s.b.l.

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Stëmm vun der Strooss A.s.b.l. (l'« Association ») au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de l'Association comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2021 ;
- le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de l'Association conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative — Luxembourg, le 22 juin 2022
Représentée par

Electronically signed by:
Christiane Schaus

Christiane Schaus

Stëmm vun der Strooss A.s.b.l.
BILAN au 31 décembre 2021 (exprimé en EUR)

ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, licences		10,764.00	0.00
Immobilisations corporelles		**4,100,081.14**	**1,823,037.16**
Terrains et constructions	3	898,928.94	874,495.45
Installations techniques et machines	3	180,538.60	206,201.23
Autres installations, outillage et mobilier	3	139,065.91	226,136.04
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	3	2,881,547.69	516,204.44
Total de l'actif immobilisé		4,110,845.14	1,823,037.16
ACTIF CIRCULANT			
Créances		**198,817.54**	**358,152.30**
Créances résultant de ventes et prestations de services	4	35,799.27	34,051.89
Autres créances	5	163,018.27	324,100.41
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		**2,987,186.24**	**2,463,663.25**
Comptes transitoires ou d'attente		49.95	0.00
Total de l'actif circulant		3,186,053.73	2,821,815.55
TOTAL ACTIF		**7,296,898.87**	**4,644,852.71**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

FONDS PROPRES ET PASSIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES			
Résultats reportés	6	**2,558,005.72**	**1,929,873.21**
Résultat de l'exercice		**437,748.19**	**628,132.51**
Total des fonds propres		2,995,753.91	2,558,005.72
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement	7	**3,282,201.21**	**1,327,402.61**
Total des subventions d'investissement		3,282,201.21	1,327,402.61
PROVISIONS			
Autres provisions	8	**525,533.52**	**354,653.92**
Total des provisions		525,533.52	354,653.92
DETTES			
Dettes résultant de ventes et prestations de services		**132,154.38**	**106,799.29**
Autres dettes		**358,905.85**	**295,391.17**
Dettes fiscales		6,213.76	997.41
Dettes au titre de la sécurité sociale		137,271.28	133,939.26
Autres dettes	9	215,420.81	160,454.50
Total des dettes		491,060.23	402,190.46
COMPTES DE REGULARISATION		**2,350.00**	**2,600.00**
TOTAL PASSIF		**7,296,898.87**	**4,644,852.71**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Chiffres d'affaires	10	**958,343.03**	**1,176,402.11**
Autres produits d'exploitation	11	**6,353,666.05**	**5,795,928.41**
Matières premières et consommables et autres charges externes		**-1,482,588.87**	**-1,341,064.48**
Matières premières et consommables		-643,121.53	-590,800.07
Autres charges externes		-839,467.34	-750,264.41
Frais de personnel	12	**-4,914,109.97**	**-4,351,371.01**
Salaires et traitements		-4,263,951.45	-3,793,279.96
Charges sociales			
- couvrant les pensions		-357,695.89	-312,133.77
- autres charges sociales		-292,462.63	-245,957.28
Corrections de valeur		**-194,856.79**	**-178,860.37**
- sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	3	-194,856.79	-178,860.37
Autres charges d'exploitation		**-282,705.26**	**-475,875.49**
Autres intérêts et autres produits financiers		**0.00**	**3,475.74**
Autres intérêts et charges financières		**0.00**	**-502.40**
Résultat de l'exercice		**437,748.19**	**628,132.51**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Stëmm vun der Strooss asbl
L-1531 Luxembourg, 7 rue de la Fonderie
RCS F154

Notes aux comptes annuels - 31 décembre 2021

Note 1 - Généralités

Stëmm vun der Strooss a.s.b.l. (ci-après l'« Association ») a été constituée le 17 décembre 1996 sous forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Le siège est établi à L-1531 Luxembourg, 7 rue de la Fonderie, Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

L'Association a pour objet de réaliser, promouvoir et supporter toutes activités en rapport avec l'information, la représentation et la défense des intérêts des couches sociales exclues ou à risques d'exclusion, tant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg que sur le plan européen et international.

L'Association a une convention (la « convention ») avec le Ministère de la Santé.

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements ont évolué de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Notes aux comptes annuels - 31 décembre 2021

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation (suite)

Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Association sont les suivantes :

- *Immobilisations incorporelles :*

Elles sont constituées uniquement des licences informatiques acquises.

- *Immobilisations corporelles :*

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au coût de revient. Elles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées. La méthode d'amortissement est la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Frais de réparation d'immeuble : 10%
- Constructions : 5%
- Installations techniques et machines, moyen de transport, outillage et mobilier : 20%
- Autres installations : 15%
- Matériel informatique : 33.33%
- Logiciel informatique : 25%

Les terrains ne sont pas amortis.
Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

- *Stocks :*

Il n'y a pas de stock valorisable dans l'Association ou d'une valeur significative (alimentation dans les frigos pour un repas à Esch, Hollerich et Schoenfels).

Notes aux comptes annuels - 31 décembre 2021

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation (suite)

- *Créances :*

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

- *Conversion des postes en devise :*

L'Association tient sa comptabilité en Euro (EUR).

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'EUR sont enregistrées en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis en EUR au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base de cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée au compte de profits et pertes et les gains de change non réalisés ne sont pas enregistrés.

- *Comptes* de régularisation

Il doit être tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice auquel les comptes se rapportent, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges ou produits.

Ainsi le **compte de régularisation actif** comprend les charges comptabilisées durant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur et le poste de régularisation **passif** comprend les produits perçus durant l'exercice et qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Notes aux comptes annuels - 31 décembre 2021

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation (suite)

- *Subventions d'investissement :*

Les subventions reçues de l'Etat luxembourgeois relatives au financement d'un investissement sont inscrites dans les « Fonds propres » pour leur valeur initiale. Elles sont amorties selon le même principe et sur la même durée que l'actif auquel elles se rapportent.

- *Provisions :*

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certains mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

- *Dettes :*

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

- *Chiffres d'affaires net :*

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la vente des produits et de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de l'Association.

Notes aux comptes annuels - 31 décembre 2021

Note 3.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Total
		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	0,00	**1 209 380,25**	**607 622,61**	**1 045 235,86**	**516 204,44**	3 378 443,16
Entrées en cours de l'exercice	10 764,00	9 583,78	36 394,00	25 689,52	2 400 233,47	2 482 664,77
Déclassements et/ou mise au rebut	0,00	-163 882,05	-310 713,59	-332 034,32	0,00	-806 629,96
Sorties au cours de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts de l'exercice	0,00	***333 070,42***	0,00	***-298 180,20***	**-34 890,22**	0,00
Valeur brute à la clôture de l'exercice	10 764,00	**1 388 152,40**	**333 303,02**	**440 710,86**	2 881 547,69	5 054 477,97
						0,00
Corrections de valeur cumulées à l'ouverture de l'exercice	0,00	334 884,80	401 421,38	819 099,82	0,00	1 555 406,00
Dotations de l'exercice	0,00	76 820,44	62 056,05	55 979,72	0,00	194 856,21
Transferts de l'exercice	0,00	***241 400,27***	0,00	***-241 400,27***	0,00	0,00
Reprises de l'exercice	0,00	-163 882,05	-310 713,01	-332 034,32	0,00	-806 629,38
Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	**0,00**	**489 223,46**	**152 764,42**	**301 644,95**	**0,00**	943 632,83
Valeur nette à la fin de l'exercice	**10 764,00**	**898 928,94**	**180 538,60**	**139 065,91**	**2 881 547,69**	4 110 845,14
Valeur nette au début de l'exercice	**0,00**	**874 495,45**	**206 201,23**	**226 136,04**	**516 204,44**	1 823 037,16

Note 4 - Créances résultant des ventes et prestations de service

Un montant d'EUR 25 322,37 (2020 : EUR 24 177,87) de créances a une durée résiduelle supérieure à un an. Ce montant correspond à des avances de caution à récupérer en relation avec les personnes en gestion chez ImmoStëmm.

Note 5 - Autres créances

Les autres créances sont composées principalement de créances envers l'Agence pour le Développement de l'Emploi pour le subventionnement de certains contrats salariés pour un montant d'EUR 83 558,36 (2020 : EUR 27 623,64).

Les autres créances ont une durée résiduelle inférieure à un an.

Notes aux comptes annuels - 31 décembre 2021

Note 6 - Fonds propres

Résultats reportés

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	2021 EUR	2020 EUR
Résultats reportés au début de l'exercice	1 929 873,21	1 730 103,93
Bénéfice/perte de l'exercice précédent	628 132,51	199 769,28
Résultats reportés à la clôture de l'exercice	**2 558 005,72**	**1 929 873,21**

Ce résultat reporté conséquent va contribuer à financer le chantier de Sanem en 2022. Une note dans les « engagements hors bilan » expliquera l'utilisation à venir.

Note 7 - Subventions d'investissement

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	2021 (EUR)
Subventions d'investissement au début de l'exercice	1 327 402,61
Nouvelles subventions de l'exercice	2 057 075,16
Reprises des subventions au résultat de l'exercice	-102 276,56
Subventions d'investissement à la fin de l'exercice	**3 282 201,21**

Note 8 - Provisions

Les provisions concernent l'estimation du montant à rembourser au Ministère de la Santé dans le cadre de la convention de l'Association pour un montant d'EUR 525 533,52 au 31 décembre 2021 (2020 : EUR 354 653,92).

Note 9 - Autres dettes

Les autres dettes se composent principalement :

- des comptes bancaires détenus pour des tiers (gestion financière) pour EUR 151 392,07 (2020 : EUR 108 174,15)
- du montant gardé en réserve des locataires ImmoStëmm pour EUR 58 456,00 (2020 : EUR 49 392,45).

Note 10 - Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires se compose principalement des activités suivantes :

- dons reçus pour un montant d'EUR 807 206,27 en 2021 (2020 : EUR 1 093 493,89) ;
- vente de bons Treffpunkt pour un montant d'EUR 44 445,36 (2020 : EUR 26 253,12) ;
- loyers perçus dans le cadre de l'activité ImmoStëmm et Schoenfels pour un montant d'EUR 76 580,00 (2020 : EUR 27 150,00) ;
- recette de l'activité Schweesdrëps pour un montant d'EUR 26 361,40 (2020 : EUR 17 873,10)
- ainsi que 3 675,00€ de caterings (2020 : EUR 0).

Note 11 - Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se composent principalement :

- des subventions du Ministère de la Santé pour les activités de l'Association pour un montant d'EUR 5 753 928,00 en 2021 (2020 : EUR 5 331 645,00) ;
- des subventions du Ministère du Travail pour les remboursements ADEM sur les contrats aidés des personnes de plus de 50 ans pour un montant d'EUR 402 898,43 (2020 : EUR 282 116,13)
- de la quote-part des subventions d'investissement reprises au résultat pour un montant d'EUR 102 276,56 en 2021 (2020 : EUR 99 907,56).

Note 12 - Personnel

L'Association a employé 61 salariés au 31 décembre 2021 (2020 : 56).

Notes aux comptes annuels - 31 décembre 2021

Note 13 - Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènement postérieur à la clôture pouvant avoir un impact sur les comptes annuels au 31 décembre 2021.

Note 14 - Engagements hors bilan

La construction d'un bâtiment à Sanem qui accueillera les ateliers thérapeutiques Caddy, Schweesdrëps et ImmoStëmm est en cours de construction depuis le 04 avril 2021 et se terminera en juillet 2022.

Durant l'année 2021, l'Association a contracté pour la réalisation des travaux de construction avec plusieurs entreprises. Les missions vont perdurer jusqu'en 2022 et le montant total engagé au 31 décembre 2021 est de EUR 3 107 553,33 TTC. Le coût total de la réalisation et de ses équipements est estimé à EUR 6 051 000 TTC. Les négociations des contrats sont finalisées sur tous les lots majeurs de la construction. Depuis 2019, l'association a déjà investi EUR 2 897 582 dont EUR 2 424 737 uniquement en 2021.